



FRANCK MONTAUGÉ

SÉNATEUR DU GERS

Jeudi 20 juin 2019

Communiqué de presse

Santé et territoires: le Parlement valide l'amendement voté par le Sénat pour réduire les déserts médicaux

En commission mixte paritaire « Assemblée nationale - Sénat » les parlementaires se sont aujourd'hui mis d'accord sur l'amendement voté au Sénat qui permettait de répondre aux besoins en médecins généralistes et de certaines spécialités dans les zones sous dotées (lire ici).

La solution retenue prévoit que les étudiants réalisent un stage de 6 mois, sous un régime d'autonomie et de supervision lors de leur dernière année de troisième cycle, dans des lieux agréés et en priorité dans les zones définies comme sous-dotées.

«Ce dispositif devrait permettre de répondre aux attentes de nombreux Gersois et de leurs élus», se félicite le sénateur Franck Montaugé qui était intervenu sur ce sujet à la tribune du Sénat lors de la séance du 3 juin dernier.

Sénat: 15, rue de Vaugirard, 75291 - Paris Cedex 06 - Tél.: 01.42.34.20.00.
Circonscription: 1, place de la Libération, 32000 - Auch - Tél.: 05.62.61.21.88.
Email: franck.montauge@gmail.com

Toute l'actualité du sénateur Montaugé sur le site www.franckmontauge.fr